



CRITIQUES SUR LA RESPONSABILITE FRANCAISE VIS-A-VIS
DU RWANDA.

CERTAINS MEDIAS OU CERTAINES ASSOCIATIONS METTENT EN CAUSE LA FRANCE DANS LA
CRISE RWANDAISE.

SI VOUS ETIEZ AMENE A EFFECTUER UNE MISE AU POINT, VOUS POURRIEZ REPRENDRE LE
LANGAGE SUIVANT : LA FRANCE, DES LE DEBUT DE LA CRISE, A PLUS QU'AUCUN AUTRE PAYS
DEPLOYE DES EFFORTS POUR EVITER LA DESTABILISATION DE CE PAYS. NOTRE BUT ETAIT
D'EMPECHER QUE L'AFFRONTLEMENT MILITAIRE NE L'EMPORTE ET DE FAVORISER UNE SOLUTION
POLITIQUE.

AU LENDEMAIN DE L'ATTAQUE DU PREMIER OCTOBRE 1990 A PARTIR DE L'UGANDA, UN
DETACHEMENT DE MILITAIRES FRANCAIS (DETACHEMENT NOROIT) A ETE ENVOYE AU RWANDA AVEC
MISSION EXCLUSIVE DE PROTEGER NOS COMPATRIOTES ET DE LES EVACUER EN CAS DE
NECESSITE. SA MISSION A BENEFICIE DE FAIT A DE NOMBREUX RESSORTISSANTS ETRANGERS. A
AUCUN MOMENT, LES TROUPES FRANCAISES N'ONT ETE MELEES AUX COMBATS.

CETTE PRESENCE, QUI AVAIT D'AILLEURS L'AVAIL DES PARTIS DE L'OPPOSITION
INTERIEURE, A JOUE UN ROLE STABILISATEUR DANS LA CAPITALE, TOUT EN RASSURANT LA
POPULATION LOCALE. LE DETACHEMENT NOROIT S'EST, EN OUTRE, AVERE A PLUSIEUR REPRISES
UN INSTRUMENT EFFICACE DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE.

D'AUTRE PART, UN DETACHEMENT D'ASSISTANCE MILITAIRE ET D'INSTRUCTION (DAMI) A
ETE MIS EN PLACE AU RWANDA EN MARS 1991. CE DETACHEMENT A REMPLI, EN APPLICATION DES
ACCORDS BILATERAUX DE COOPERATION, UNE MISSION DE FORMATION ET NON D'ENCADREMENT.

PARALLELEMENT, LA FRANCE A VIVEMENT ENCOURAGE LE PRESIDENT HABYARIMANA A MENER
UNE POLITIQUE D'OUVERTURE, INDISPENSABLE A LA RECONCILIATION DE TOUS LES RWANDAIS ET
AU RETOUR DES REFUGIES QUI LE SOUHAITAIENT.

L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION ABOLISSANT L'ETAT-PARTI, L'INSTAURATION
DU MULTIPARTISME ET L'AFFERMISSEMENT PROGRESSIF D'UNE REELLE LIBERTE DE LA PRESSE
ONT ETE AUTANT D'EFFORTS VERITABLES VERS PLUS DE DEMOCRATISATION.

LA FRANCE A ETE A L'ORIGINE DES PREMIERS CONTACTS QUI ONT PERMIS DE DEBOUCHER
SUR LES ACCORDS D'ARUSHA DU 4 AOUT 1993, LESQUELS PREVOYAIENT UN PARTAGE DU POUVOIR
PENDANT UNE PERIODE DE TRANSITION, PUIS DES ELECTIONS.

C'EST LA FRANCE QUI A MOBILISE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE POUR QU'ELLE
S'IMPLIQUE DANS L'APPLICATION DES ACCORDS D'ARUSHA DONT LA MISE EN OEUVRE DEVAIT
PERMETTRE D'EVITER UN AFFRONTLEMENT GENERALISE ET DES MASSACRES. TELLE EST L'ORIGINE
DE LA MINUAR, FORCE DES NATIONS UNIES AU RWANDA. NOUS AVONS TOUJOURS DIT QU'IL NE
DEVAIT PAS Y AVOIR DE SOLUTION MILITAIRE AU RWANDA ET AGI EN CONSEQUENCE. NOUS
L'AVONS PROUVE EN RETIRANT LE DETACHEMENT NOROIT, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE
L'ACCORD DE PAIX, PARALLELEMENT AU DEPLOIEMENT DE LA FORCE INTERNATIONALE.

TOUS LES OBSERVATEURS SAVAIENT QUE LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS D'ARUSHA
SERAIT DIFFICILE ET QUE LE TEST SERAIT LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS COMPORTANT
LE PARTAGE DU POUVOIR. DEPUIS DES MOIS, LA FRANCE, LES NATIONS UNIES ET TOUTE LA
COMMUNAUTE INTERNATIONALE, AVEC L'APPUI DU CONSEIL DE SECURITE ONT TOUT FAIT POUR

INCITER LES PARTIES A S'ENTENDRE SUR LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.

MAIS NI LA FRANCE, NI LES PAYS OCCIDENTAUX NE PEUVENT SE SUBSTITUER AUX ACTEURS, DES LORS QUE CEUX-CI ONT CHOISI DE NE PAS FAIRE DE COMPROMIS ET DE RECOURIR AUX ARMES.

MEME SI CELA APPARAÎT PARADOXAL ALORS QUE LA VIOLENCE FAIT RAGE, C'EST VERS LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION POLITIQUE QU'IL FAUT POURSUIVRE NOS EFFORTS.

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE, LA FRANCE AU PREMIER CHEF, SE MOBILISE ET APPUIS LES PAYS DE LA REGION DANS LEURS EFFORTS POUR FAIRE REVENIR LES PARTIES A LA LOGIQUE DES ACCORDS D'ARUSHA ET SUR LA VOIE DE LA CONCORDE NATIONALE.

LE MAINTIEN D'UNE PRESENCE DES NATIONS UNIES AU RWANDA, DECIDEE PAR LA RESOLUTION 912 DU CONSEIL DE SECURITE, PERMETTRA D'APPORTER LE MOMENT VENU UNE AIDE A UNE REPRISE DU PROCESSUS DE REGLEMENT.

ENFIN, TANT QUE LES CONFLITS NE SONT PAS APAISES, IL EST UN DEVOIR DE MENER DES OPERATIONS HUMANITAIRES. LES INTERVENTIONS SONT EXTREMEMENT DIFFICILES SUR LE TERRITOIRE RWANDAIS. LE GOUVERNEMENT FRANCAIS ENTEND AIDER LE CICR, SEULE ORGANISATION HUMANITAIRE RESTEE A KIGALI DEPUIS LE DEBUT DES MASSACRES ET DES COMBATS ET EST PRET A APPUYER LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FRANCAISES QUI POURRONT INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE.


L'ACTION DE LA FRANCE SE DIRIGE DES MAINTENANT VERS LES PAYS VOISINS DU RWANDA. ELLE A DECIDE D'APPORTER UNE AIDE DIRECTE AUX POPULATIONS QUI ONT FUI CE PAYS, PAR L'ENVOI D'AVIONS CHARGES DE MEDICAMENTS, DE VETEMENTS, D'ABRIS ET D'AUTRES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE. D'AUTRE PART, LE GOUVERNEMENT FRANCAIS APPUIE FINANCIEREMENT L'ACTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, HCR NOTAMMENT, DANS LEUR ASSISTANCE AUX REFUGIES RWANDAIS AINSI QUE, AU BURUNDI, AUX POPULATIONS PRECEDEMMENT DEPLACEES QUI REVIENNENT DANS LEUR PAYS.

Enfin la France a soutenue l'idée canadienne de session spéciale de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies et demande que les responsables des massacres soient jugés.



LES TENTATIVES DE REGLEMENT DU CONFLIT RWANDAIS

OCTOBRE 1990 - JUIN 1992

RENCONTRES	DECISIONS	POINTS D'ACHOPPEMENT
<p>17 octobre 1990 <u>SOMMET DE MWANZA</u> OUGANDA - RWANDA - TANZANIE</p> <p>26 octobre 1990 <u>SOMMET DE GBADOLITE</u></p> <p>20 novembre 1990 <u>SOMMET DE GOMA</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - appel a un cessez-le-feu - décision de principe de l'envoi d'observateurs 	<p>cessez-le-feu non respecté</p>
<p>17 février 1991 <u>RENCONTRE DE ZANZIBAR</u> OUGANDA - RWANDA - TANZANIE</p> <p>19 février 1991 <u>CONFERENCE REGIONALE DE DAR-ES-SALAAM</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - le président HABYARIMANA accepte le cessez-le-feu - l'OUA se saisit du dossier - un mandat est remis au président MOBUTU pour instaurer un dialogue entre le gouvernement rwandais et le FPR 	
<p>29 mars 1991 <u>ACCORDS DE N'SELE</u> entre le gouvernement rwandais et le FPR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - arrêt des combats le 29 mars - libération des prisonniers - mise en place d'un groupe d'observateurs (OUGANDA - RWANDA - TANZANIE - BURUNDI) - ouverture d'un dialogue politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Avril - mai 1991 : cessez-le-feu non respecté - les observateurs ne se déploient pas
<p>7 septembre 1991 <u>SOMMET DE GBADOLITE</u> Amendement de l'accord de N'Sele du 29-03-91</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appel à un cessez-le-feu inconditionnel - reprise du dialogue avec le FPR - reconstitution du groupe d'observateurs (15 nigériens, 15 zairois) 	<ul style="list-style-type: none"> - cessez-le-feu non respecté - les observateurs ne se déploient pas
<p>à partir d'août 1991 efforts français de médiation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une mission française d'observation (26 novembre 1991) - rencontre du 6 au 8 juin 1992 à Paris entre le gouvernement rwandais et l'opposition 	<p>la Mission des observateurs français cesse ses activités en mars 1992</p>